



METPARK

Place à la mobilité

ATURE
ONDE

- 9 AVR. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 30 mars 2021 (convocation du 17 mars 2021)**

Aujourd'hui trente mars deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/02/05P

**CONVENTION METPARK/VILLE DE MERIGNAC/ASSOCIATION
DES COMMERCANTS DU CENTRE-VILLE : AVENANT N° 2 -
REGULARISATION**

Par convention en date du 22 juin 2015, la Régie METPARK, la ville de Mérignac et l'association des commerçants du centre-ville ont convenu d'une répartition de la prise en charge financière de l'heure de gratuité accordée aux clients du parking Mérignac Centre, exploité par METPARK.

Par avenant n° 1 en date du 20 juillet 2020 et au regard de l'épidémie de COVID 19 et des mesures de restrictions, la Ville de MERIGNAC a pris en charge la part de la redevance pesant sur l'association des commerçants pour l'année 2020.

Eu égard au contexte économique actuel, l'association des commerçants a résilié la convention par courrier en date du 10 février 2021.

La ville de Mérignac a sollicité METPARK afin de prendre à sa charge la partie de la redevance de gratuité partielle du parking de Mérignac centre due initialement par l'association des commerçants du centre-ville à la Régie.

Par un avenant n° 2 en cours de signature, les parties actent de leur décision.

Il est précisé qu'une nouvelle convention est en cours d'élaboration entre la ville de Mérignac et METPARK et sera prochainement présentée devant le conseil d'administration.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir acter de l'engagement pris par le directeur général.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 30 mars 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Christophe DUPRAT